

## CONTRAT DE LOCATION D'HEBERGEMENT

Entre :

Et :

Il a été convenu ce qui suit :

Le Camping Pont de Lunel met à la disposition de M \_\_\_\_\_ qui l'accepte un hébergement situé dans le camping, le client s'engageant à n'en disposer qu'à titre de résidence de loisir.

Le client s'engage à occuper un hébergement de type :  
-mobil-home pour un maximum de \_\_\_\_\_ personnes  
( les animaux ne sont pas admis dans les mobil-homes)

DUREE :

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le \_\_\_\_\_ à 15 heures et se terminant le \_\_\_\_\_ à 11 heures.  
La période de location est effectuée par semaine entière.

PRIX :

La présente location est consentie moyennant un prix de \_\_\_\_\_ € (+ taxe de séjour : 0,20€/pers./j)  
Ce prix est un prix forfaitaire pour \_\_\_\_\_ semaine de location et pour un maximum de \_\_\_\_\_ personnes.

Cette location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement de \_\_\_\_\_ € représentant \_\_\_\_\_ € d'acompte et \_\_\_\_\_ € de frais effectué par chèque bancaire/postal ou mandat établi à l'ordre de l'exploitant, ou par chèques -vacances.

Les prix ne comprennent pas les prestations para-hôtelières ( location de draps, ménage...)

CONDITIONS ET CHARGES :

1- Toute location est nominative et ne peut être cédée.

2- Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte , ou tout versement d'acompte non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location

3- A défaut de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat ( soit le surlendemain ), et l'acompte versé restera acquis à l'exploitant.

4- Pour toute annulation parvenue un mois minimum avant la date d'arrivée, il sera remboursé 80 % de l'acompte en basse saison, 60 % en juillet et août. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

5- Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.

6- Un dépôt de garantie de € sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué après inventaire effectué le jour du départ et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme de € sera retenue sur le montant du dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ.

7- Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant le mobil-home, le Règlement intérieur du camping.

8- Il devra contracter une assurance (responsabilité civile).

#### RESILIATION :

A défaut d'une seule des clauses du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sous jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client déclare :  
-qu'il a toute capacité pour agir  
-que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus  
- que son adresse est bien exacte

Fait à  
le

Le client

L'exploitant